

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 09 JUILLET 2015

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cette approbation clôture la procédure de concertation du public qui s'est déroulé du 01^{er} au 30 juin 2015. L'ensemble des avis des personnes publiques associées sont favorables et aucune remarque ou question n'a été apposée par le public durant la concertation ;

➤ **PRISE EN COMPTE DES RESEAUX HUMIDES, VOIRIE ET ESPACES VERTS DE LA RUE LAPALLANQUETTE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en compte par la commune des réseaux humides, de la voirie et des espaces verts de la rue Lapallanquette.

➤ **OUVERTURES DE POSTES D'AGENTS NON-TITULAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, le conseil municipal a autorisé l'ouverture de 6 postes d'agents non titulaires à temps non-complet pour l'accueil de loisirs périscolaire.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN STORE POUR LA CLASSE D DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le conseil à l'unanimité sollicite une subvention au taux maximum auprès du conseil départemental pour le remplacement du store extérieur de la verrière de la classe d de l'école maternelle. Le montant de l'investissement est de 5 180.32 € Hors taxes.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DE LA NOUVELLE CLASSE MATERNELLE**

Le conseil à l'unanimité sollicite une subvention au taux maximum auprès du conseil départemental pour le remplacement du store extérieur de la verrière de la classe d de l'école maternelle. Le montant de l'investissement est de 5 180.32 € Hors taxes.

➤ **CESSION AMIABLE DE BIENS FUNERAIRES INSTALLEES SUR DES SEPULTURES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE PAR LA COMMUNE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de cession des caveaux récupérés suite à la procédure de reprise des sépultures. Ces biens sont vendus en l'état, après avoir été nettoyés par la commune. Il s'agissait de fixer le prix du caveau n°42 carré 2 dans l'ancien cimetière.

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS**

Le conseil à l'unanimité approuve le projet de convention de prêt du minibus de la commune et autorise monsieur le Maire à la signer avec les associations communales et intercommunales utilisatrices de ce dernier.

➤ **BAIL DE LOCATION DU BUREAU DU SERVICE ADS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE**

Le conseil municipal entérine à l'unanimité le bail de location du bureau au service urbanisme de la communauté de communes des coteaux bellevue. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer ce dernier à compter du 01.07.2015.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.